

# La guerre des terrasses a repris à Montorgueil

**L**a hache de guerre est déterrée. Entre les cafetiers du quartier Montorgueil, qui préparent l'arrivée des beaux jours en installant leurs terrasses sur les trottoirs, et Jacques Boutault, le maire (Verts) du II<sup>e</sup> arrondissement, la nappe à carreaux brûle. Car depuis quelques semaines, les premiers subissent des contrôles de police très fréquents initiés par la mairie d'arrondissement, qui leur reproche de grignoter trop de pavés. Les procès-verbaux et les convocations au commissariat s'accumulent sur les tables des bistrotiers, qui contestent ces procédures et dénoncent un « achèvement ».

D'un côté, les restaurateurs défendent une rue « vivante, festive », et bien sûr leur chiffre d'affaires. « En été, plus de la moitié de nos recettes est réalisée en terrasse », assure un patron de bistrot. De l'autre, Jacques Boutault ne veut pas « d'une nouvelle rue de la Huchette ». « S'il n'y a plus que des cafés et des terrasses, on va aboutir à une muséification de la rue », avance l'élu. Ce dernier assure recevoir de nombreuses plaintes des riverains à cause du bruit et des difficultés de circulation. « Je privilégie

l'intérêt général plutôt que l'intérêt particulier de quelques commerçants », argue-t-il... Tandis que les cafetiers l'accusent d'électoratisme et préfèrent montrer du doigt les automobilistes qui circulent ou se garent illégalement.

## La mairie de Paris refuse de trancher

Les deux parties brandissent la loi en guise d'arme. Mais l'interprétation de celle-ci diffère selon les camps. Pour Philippe Meilhaç, avocat d'une vingtaine de commerçants, les rues des

Petits-Carreaux et Montorgueil sont des zones piétonnes, donc seulement tenues de laisser 4 m libres au milieu de la chaussée. Pour Jacques Boutault, le quartier constitue une « zone piétonne circulée », et les commerçants doivent alors laisser libre une zone de 1,60 m sur chaque trottoir, « pour que deux personnes en fauteuil roulant puissent se croiser ».

Entre deux feux, l'Hôtel de Ville refuse de trancher. « Le quartier Montorgueil est une zone semi-piétonne. La réglementation qui s'applique dépend

des autorisations données à chaque commerçant », se contente-t-on d'affirmer au cabinet de Lyne Cohen-Solal, adjointe de Bertrand Delanoë en charge du commerce. Et, tandis que les patrons de café se plaignent de ne pas obtenir de réponse de la mairie à leurs demandes, le maire du II<sup>e</sup>, lui, ne décoïère pas du droit de terrasse récemment accordé par l'Hôtel de Ville, contre son avis, à un restaurant situé rue Réaumur... La guerre des terrasses 2010 ne fait que commencer.

CATHERINE BALLE

## Riverains contre fêtards

**J**usqu'ici, tout va (à peu près) bien. Mais si le mauvais temps a, pour l'instant, contenu les principaux conflits autour des terrasses, les premiers rayons de soleil devraient jeter de l'huile sur le feu un peu partout dans Paris. Car Montorgueil n'est que l'un des points de crispation de la capitale. Et, au-delà du conflit entre les cafetiers et le maire du II<sup>e</sup>, ce sont deux conceptions de la rue qui s'opposent : celle

des touristes ou des fêtards, qui veulent profiter des terrasses lors des beaux jours, et celle des riverains (parfois réunis en associations : Accomplir, dans le I<sup>e</sup>, Descartes-Mouffetard, dans le V<sup>e</sup>, Riverains de la Butte-aux-Cailles, dans le XIII<sup>e</sup>...), qui aspirent au calme.

Emmanuel Matt, habitant de la rue des Petits-Carreaux (II<sup>e</sup>) et auteur d'un blog portant, entre autres, sur le quartier Montorgueil\*, résume ainsi

la position des riverains : « On paie le décor, mais on n'a pas le droit d'en profiter. Pourquoi certaines zones seraient destinées aux loisirs de certains en sacrifiant ceux qui y vivent ? » « Moi, quand j'ai acheté un appartement place de la République, je savais qu'il allait y avoir des odeurs de merguez de temps en temps... », rétorque ironiquement un patron de café du II<sup>e</sup>.

\* [www.mediaunautretergard.com](http://www.mediaunautretergard.com).